

Permis de louer - Evolutions au 1er juillet 2024



Le périmètre du « Permis de louer » mis en place depuis 2019 par l'Agglomération Val Parisis, évolue au 1er juillet sur 7 communes de l'agglomération, dont Beauchamp.

▼ Contenu

- Le Permis de louer vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.
- Il s'agit d'une autorisation préalable de mise en location d'un logement.
- Il reste entièrement gratuit pour le propriétaire et ne s'applique qu'à certaines rues dans chaque commune.
- Le formulaire de demande préalable d'autorisation de mise en location peut être complété en ligne ou adressée par courrier simple à la communauté d'agglomération, assorti des pièces justificatives.

Plus d'informations : valparisis.fr

► Liens utiles